REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
:- :- :- :- :--
REGION DE L'ADAMAOUA
- :- :- :- :- :-
DEPARTEMENT DU FARO ET DEO
- :- :- :- :- :- :- :-
COMMUNE DE GALIM TIGNERE
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-
SECRETARIAT GENERAL
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
-:-:-:-:-:-:-
ADAMAWA REGION
-:-:-:-:-:-
FARO AND DEO DIVISION
-:-:-:-:-:-:-:-
GALIM TIGNERE COUNCIL
-:-:-:-:-:-:-:-:-
GENERAL SECRETARIAT
-:-:-:-:-:-:-:-:-

DECISION N°...../D/R-AD/D-FD/C-GT/SG/SIGAMP/CIPM-GT/2026 DU 28 OCT 2026 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE LE DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION N°01/DC/R-AD/D-F&D/CGT/SG/SIGAM/2026 DU 18/09/2026 POUR LES TRAVAUX DE FOURNITURE ET LA POSE DE VINGT CINQ (25) LAMPADAIRES SOLAIRES DANS CERTAINS VILLAGES ET QUARTIERS DE LA COMMUNE DE GALIM-TIGNERE : (NOUVEAU MARCHE DE GALIM-TIGNERE(06) ; MAYO DJOYA(02) ; NASTIRDE MAYO DANKALI(01) ; TAGOURI VIVRE TERRAIN (01) ; ; GARBAYA WAMBAY(01) ; GARBAYA HAMIDOU(01) ; ; GARBAYA MAYO DJARANDI(IYAWA SAMAKI) (01) GARBAYA HAMAN(01) ; LIBRIR (01) ; TAGOURI VINA (01) ;GARBAYA NGAMKITE(01) ; MAYO KALWA MOSQUEE ALHADJI OUSAMANOU(01) ; MAYO KALWA MOSQUEE ALHADJI DORINA(01) ; MAYO VOURE(01) WOURO KILA DJEM (01), TAGOURI TOGO (01), QUARTIER MAL MOUSTAPHA (01) , QUARTIER MALA HASSAN CHOA(01), CARREFOUR DERRIERE RESIDENCE MAIRE(01) DEPARTEMENT DU FARO ET DEO, REGION DE L'ADAMAOUA

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GALIM-TIGNERE, *AUTORITE CONTRACTANTE,*

Vu la Constitution ;

Vu Le décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics

Vu le Décret N°2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu La circulaire N°0001879/LC/MINFI du 31 décembre 2025 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'Exercice 2026

Vu La convention de subvention basée sur la performance N°001 du 15 juin 2026 C/MAI/2026/MINDDEVEL//SG/PROLOG-COMMUNE DE GALIM-TIGNERE

Vu La Lettre-Circulaire N°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics;

VU l'arrêté N°000012/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'Election du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Galim-Tignère, Département du FARO ET DEO, Région de l'ADAMAOUA.

Considérant : **L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°01/DC/R-AD/D-F&D/CGT/SG/SIGAM/2026 DU 18/09/2026 POUR LES TRAVAUX DE FOURNITURE ET LA POSE DE VINGT CINQ (25) LAMPADAIRES SOLAIRES DANS CERTAINS VILLAGES ET QUARTIERS DE LA COMMUNE DE GALIM-TIGNERE : (NOUVEAU MARCHE DE GALIM-TIGNERE(06) ; MAYO DJOYA(02) ; NASTIRDE MAYO DANKALI(01) ; TAGOURI VIVRE TERRAIN (01) ; ; GARBAYA WAMBAY(01) ; GARBAYA HAMIDOU(01) ; ; GARBAYA MAYO DJARANDI(IYAWA SAMAKI) (01) GARBAYA HAMAN(01) ; LIBRIR (01) ; TAGOURI VINA (01) ;GARBAYA NGAMKITE(01) ; MAYO KALWA MOSQUEE ALHADJI OUSAMANOU(01) ; MAYO KALWA MOSQUEE ALHADJI DORINA(01) ; MAYO VOURE(01) WOURO KILA DJEM (01), TAGOURI TOGO (01), QUARTIER MAL MOUSTAPHA (01) , QUARTIER MALA HASSAN CHOA(01), CARREFOUR DERRIERE RESIDENCE MAIRE(01) DEPARTEMENT DU FARO ET DEO, REGION DE L'ADAMAOUA**

Considérant : le procès-verbal **N°14/PV/D-D et F/CIPMP/CGT/2026** de la séance d'Ouverture des plis dudit Dossier par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Galim-Tignère en date du 09 octobre 2026,

la lettre **N° 23/L/CIPM/CGT/2026** du 10 octobre 2026, du Président de la CIPM portant proposition d'attribution, reçue le 10 octobre 2026 et la lettre N°316/26/L/MI/MINDDEVEL/PROLOG/UCR/SPMR de L'UCR-AD en reponse à la damande de non objection pour l'attribution.

- DECIDE :-

ARTICLE 1er : Les Marchés objet de l'appel d'offre sus visé, sont pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuée à :

N° LOT	MAITRE D'OUVRAGE	OBJET	ENTREPRISE	MONTANT TTC EN FCFA	DELAI D'EXECUTION	OBSERVATIONS
01	Maire de la Commune de Galim	TRAVAUX DE FOURNITURE ET LA POSE DE VINGT CINQ (25) LAMPADAIRES SOLAIRES DANS CERTAINS VILLAGES ET QUARTIERS DE LA COMMUNE DE GALIM-TIGNERE : (NOUVEAU MARCHE DE GALIM-TIGNERE(06) ; MAYO DJOYA(02) ; NASTIRDE MAYO DANKALI(01) ; TAGOURI VIVRE TERRAIN (01) ; ; GARBAYA WAMBAY(01) ; GARBAYA HAMIDOU(01) ; ; GARBAYA MAYO DJARANDI(IYAWA SAMAKI) (01) GARBAYA HAMAN(01) ; LIBRIR (01) ; TAGOURI VINA (01) ;GARBAYA NGAMKITE(01) ; MAYO KALWA MOSQUEE ALHADJI OUSAMANOU(01) ; MAYO KALWA MOSQUEE ALHADJI DORINA(01) ; MAYO VOURE(01) WOURO KILA DJEM (01), TAGOURI TOGO (01), QUARTIER MAL MOUSTAPHA (01) , QUARTIER MALA HASSAN CHOA(01), CARREFOUR DERRIERE RESIDENCE MAIRE(01) DEPARTEMENT DU FARO ET DEO, REGION DE L'ADAMAOUA	**ETS ALIMA** **Tel : 675088715**	**25 000 000**	**02 mois**	**Attributaire**

ARTICLE 2 : (1) : L'entreprise suscitée ne peut exécuter le Marché à elle attribuée, qu'après la signature du contrat y relatif.

(2) Le délai d'exécution court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrer des travaux.

ARTICLE 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Galim-Tignère le 28 OCT 2026

Le Maire

(Autorité Contractante)



AMPLIATIONS :
- UCR-PROLOG
- *DDMAP F&D*
- ARMP/AD
- CIPM-C-GT
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
:- :- :- :- :--
REGION DE L'ADAMAOUA
- :- :- :- :- :-
DEPARTEMENT DU FARO ET DEO
- :- :- :- :- :- :-
COMMUNE DE GALIM TIGNERE
-:-:-:-:-:-:-:-:-
SECRETARIAT GENERAL
-:-:-:-:-:-:-:-:-

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
-:-:-:-:-:-
ADAMAWA REGION
-:-:-:-:-:-
FARO AND DEO DIVISION
-:-:-:-:-:-:-:-
GALIM TIGNERE COUNCIL
-:-:-:-:-:-:-:-:-
GENERAL SECRETARIAT
-:-:-:-:-:-:-:-:-

COMMUNIQUE N°.8./C/R-AD/D-*F&D*/C-GT/SG/SIGAMP/CIPM/2026 DU ..2 8 OCT 2026

PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE LE DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION N°01/DC/R-AD/D-F&D/CGT/SG/SIGAM/2026 DU 18/09/2026 POUR LES TRAVAUX DE FOURNITURE ET LA POSE DE VINGT CINQ (25) LAMPADAIRES SOLAIRES DANS CERTAINS VILLAGES ET QUARTIERS DE LA COMMUNE DE GALIM-TIGNERE : (NOUVEAU MARCHE DE GALIM-TIGNERE(06) ; MAYO DJOYA(02) ; NASTIRDE MAYO DANKALI(01) ; TAGOURI VIVRE TERRAIN (01) ; ; GARBAYA WAMBAY(01) ; GARBAYA HAMIDOU(01) ; ; GARBAYA MAYO DJARANDI(IYAWA SAMAKI) (01) GARBAYA HAMAN(01) ; LIBRIR (01) ; TAGOURI VINA (01) ;GARBAYA NGAMKITE(01) ; MAYO KALWA MOSQUEE ALHADJI OUSAMANOU(01) ; MAYO KALWA MOSQUEE ALHADJI DORINA(01) ; MAYO VOURE(01) WOURO KILA DJEM (01), TAGOURI TOGO (01), QUARTIER MAL MOUSTAPHA (01) , QUARTIER MALA HASSAN CHOA(01), CARREFOUR DERRIERE RESIDENCE MAIRE(01) DEPARTEMENT DU FARO ET DEO, REGION DE L'ADAMAOUA

- FINANCEMENT: **PROLOG SBP 2025**
- Le Maire de la Commune de Galim-Tignère, **Autorité Contractante**, Communique :
- Par Décision N°.8../D/R-AD/D-F&D/C-GT/SG/SIGAMP/CIPM/2026 du ..2 8 OCT 2026 les ETS indiqués dans le tableau ci-dessous ont été retenus comme adjudicataire du marché relatif à l'appel d'offre suscité :

N° LOT	MAITRE D'OUVRAGE	OBJET	ENTREPRISE	MONTANT TTC EN FCFA	DELAI D'EXECUTION	OBSERVATIONS
1	Maire de la Commune de Galim	TRAVAUX DE FOURNITURE ET LA POSE DE VINGT CINQ (25) LAMPADAIRES SOLAIRES DANS CERTAINS VILLAGES ET QUARTIERS DE LA COMMUNE DE GALIM-TIGNERE : (NOUVEAU MARCHE DE GALIM-TIGNERE(06) ; MAYO DJOYA(02) ; NASTIRDE MAYO DANKALI(01) ; TAGOURI VIVRE TERRAIN (01) ; ; GARBAYA WAMBAY(01) ; GARBAYA HAMIDOU(01) ; ; GARBAYA MAYO DJARANDI(IYAWA SAMAKI) (01) GARBAYA HAMAN(01) ; LIBRIR (01) ; TAGOURI VINA (01) ;GARBAYA NGAMKITE(01) ; MAYO KALWA MOSQUEE ALHADJI OUSAMANOU(01) ; MAYO KALWA MOSQUEE ALHADJI DORINA(01) ; MAYO VOURE(01) WOURO KILA DJEM (01), TAGOURI TOGO (01), QUARTIER MAL MOUSTAPHA (01) , QUARTIER MALA HASSAN CHOA(01), CARREFOUR DERRIERE RESIDENCE MAIRE(01) DEPARTEMENT DU FARO ET DEO, REGION DE L'ADAMAOUA	**ETS ALIMA** **Tel :675088715**	**25 000 000**	**02 mois**	**Attributaire**

Le mandataire de cette entreprise est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, à la Mairie de GALIM-TIGNERE, en vue de la souscription de son projet de Lettre-Commande. Passé ce délai le Maitre d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Galim-Tignère le 2 8 OCT 2026

Le Maire
(Autorité Contractante)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
REGION DE L'ADAMAOUA
COMMUNE DE GALIM-TIGNERE
Le Maire
DEPARTEMENT DU FARO ET DEO
MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Ibrahim Yaya

AMPLIATIONS :
- UCR-PROLOG
-*DDMAP F&D*
-ARMP/AD
-CIPM-C-TG
-INTERESSE
-AFFICHAGE
-FEICOM
-CHRONO/ARCHIVES